

## 01.10.01 Motion PNR

Mesdames, Messieurs,

Malgré sa dénomination, un parc naturel régional n'est pas une réserve naturelle ni un parc national. C'est un modèle de développement régional durable, qui s'applique à des régions plutôt rurales et qui a pour but de promouvoir des activités économiques endogènes, en particulier le tourisme et l'agritourisme, les filières bois de construction et bois énergie, l'artisanat et les PME, tout en menant en parallèle et de manière globale une réflexion sur le maintien des services en zones peu habitées et en menant des projets de valorisation des richesses naturelles. La dénomination de Parc naturel régional a été reprise du modèle français, dans un souci d'utiliser des termes qui sont bien connus et reconnus dans l'ensemble de l'Europe. Cela est particulièrement important au niveau de la promotion touristique.

Les Parcs naturels régionaux sont nés en France en 1967. Il en existe actuellement une quarantaine en France. Ils recouvrent 10% du territoire de l'Hexagone et ont contribué à la création de plusieurs milliers d'emplois et au maintien de la population dans les zones rurales. Il faut ajouter que ces emplois sont stables, endogènes et qu'ils ne peuvent être délocalisés !

Les Parcs naturels régionaux travaillent essentiellement dans les domaines :

- du tourisme. A ce propos, ce modèle s'intègre parfaitement dans la démarche de Neuchâtel – canton vert ;
- de l'agriculture, en particulier par la promotion de l'agritourisme et la promotion des produits du terroir ;
- de la forêt, par la promotion des filières bois ;
- de l'information du public en matière de nature et de traditions locales, en particulier par l'accueil de groupes ou de classes vertes et la création d'instituts universitaires décentralisés ;
- de culture, par la connaissance des traditions régionales, le maintien du patrimoine bâti historique et industriel. En ce sens, le Parc du Doubs pourrait participer à la valorisation de l'histoire de l'horlogerie et du patrimoine historique horloger ;
- de la protection de la nature, en soutenant des projets de remise en état de milieux naturels.

Le Parc naturel régional est un organisme qui soutient les projets des communes et des sociétés régionales.

Une association pour la création du Parc naturel régional du Doubs a été créée en 1999, à l'unanimité, par une Assemblée générale formée de 23 communes. L'Association est ouverte aux sociétés, de manière à assurer une réelle participation de la population. Elle a pour but de créer le Parc jusqu'à fin 2002. Elle est en relation avec la France, car ses membres aimeraient que le Parc puisse s'étendre, à futur, des deux côtés de la rivière et que de nombreux projets puissent se réaliser de manière transfrontalière. Certains voient dans le futur Parc l'amorce d'une région transfrontalière dynamique au cœur de l'Europe.

Le comité de l'Association est formé majoritairement de représentants des communes. Les sociétés de tourisme, d'agriculture, de protection de la nature, de pêche et de la forêt y sont également représentées. Le comité a esquissé la teneur de la future Charte fondamentale du PNR, a élaboré un programme d'action, un calendrier de réalisations et un plan de financement.

Les agriculteurs jurassiens ont adhéré à l'Association et participent à ses travaux. Ils sont représentés au comité. Cependant certains agriculteurs ont craint que leur point de vue ne soit pas suffisamment pris en compte et ont manifesté lors de l'Assemblée générale de 2000. Sans s'opposer à la création du Parc, ils ont déposé une résolution demandant des garanties, garanties que l'Association est prête à leur donner. Le dialogue est aujourd'hui renoué.

A l'heure actuelle, l'Association vit des cotisations de ses membres, communes, sociétés et personnes privées, ainsi que des dons de fondations et d'entreprises. Son budget est d'environ 500'000.- par an.

La Confédération s'est montrée très intéressée par ce projet. La motion Berberat qui propose à la Confédération de lancer la réflexion au niveau suisse sur les Parcs naturels régionaux a été signée par 95 députés. Un rapport est sorti fin juin. Le secrétariat à l'économie a débloqué un crédit de 745'000.-. L'OFEFP et l'OFDT ont accepté de participer aux études concernant le schéma de développement de la vallée du Doubs.

Le canton du Jura soutient ce projet qui correspond à sa politique générale de développement durable. Il intervient financièrement et en mettant ses services à disposition.

L'Association, et en particulier les quatre communes neuchâteloises qui en sont membres, seraient heureuses de pouvoir compter sur la collaboration active et la participation financière du canton de Neuchâtel.

Il s'agit, avec ce projet, d'une évolution très moderne de l'aide aux régions. Le haut du canton a saisi l'opportunité de participer à la réalisation d'un projet pilote, transfrontalier, qui aura certainement un grand avenir dans toute la Suisse. C'est une chance à saisir.

Les communes ont montré dans ce projet leur dynamisme, leur esprit d'innovation, leurs volonté de mettre en valeur leurs qualités propres, leurs richesses, leur potentiel.

Le PNR joue un rôle de catalyseur important pour attirer de l'argent venant de l'extérieur. Chaque franc octroyé au PNR par la région est multiplié par cinq. Ceci ne peut que contribuer à créer des emplois dans notre canton et à dynamiser l'économie. La part que le canton et les communes consentent peut se comprendre comme un investissement rapidement rentabilisé par les fonds que le parc permet de drainer.

Pour que notre économie se développe, pour créer des emplois, pour faire venir de l'argent dans notre région, nous devons avoir des projets porteurs, des projets qui puissent motiver des investisseurs. Le PNR peut jouer ce rôle.

Gisèle Ory  
01.10.01